



Nations Unies

Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Première session
(Nairobi, 27-31 mai 2019)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 8**



Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*

**Première session
(Nairobi, 27-31 mai 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

* Le compte rendu intégral de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première session, contenant notamment des chapitres sur les débats au titre de chaque point de l'ordre du jour, est distribué sous la cote HSP/HA/1/10.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Organisation des travaux (points 1 à 9 de l'ordre du jour)	5
A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)	5
B. Élection du (de la) Président(e) de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 2 de l'ordre du jour)	5
C. Cérémonie d'ouverture	5
D. Déclarations liminaires	6
E. Participation	6
F. Rapport du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)	7
G. Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 4 de l'ordre du jour)	8
H. Adoption de l'ordre du jour (point 5 de l'ordre du jour)	8
I. Élection des membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour)	9
J. Vérification des pouvoirs des représentants et nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 de l'ordre du jour)	10
K. Organisation des travaux, y compris la création d'un conseil exécutif et l'adoption de son règlement intérieur (point 8 de l'ordre du jour)	10
L. Travaux du comité de rédaction	10
M. Élection des membres du Conseil exécutif (point 9 de l'ordre du jour)	11
N. Travaux du Conseil exécutif	11
III. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 10 de l'ordre du jour)	12
IV. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 11 de l'ordre du jour)	12
V. Rapport du Forum urbain mondial (point 12 de l'ordre du jour)	12
VI. Segment de haut niveau et débat sur le thème spécial de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 13 de l'ordre du jour)	
A. Segment de haut niveau	12
B. Dialogues interactifs de haut niveau	13
VII. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2025 (point 14 de l'ordre du jour)	13

VIII.	Ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 15 de l'ordre du jour)	13
IX.	Adoption des textes issus de la session	13
X.	Adoption du rapport de la session et du rapport de la première réunion du Conseil exécutif (point 16 de l'ordre du jour)	14
XI.	Questions diverses (point 17 de l'ordre du jour)	15
XII.	Clôture de la session (point 18 de l'ordre du jour)	15
Annexes		
I.	Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session	16
II.	Décision adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), et a décidé également que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, conformément à sa résolution [72/226](#), concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat ([A/73/726](#)), et a approuvé ses conclusions et recommandations, notamment que l'organe directeur d'ONU-Habitat devrait être un organe intergouvernemental à participation universelle et tenir à Nairobi, tous les quatre ans, une session de cinq jours.

2. En conséquence, la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi, du 27 au 31 mai 2019.

II. Organisation des travaux (points 1 à 9 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. La session a été ouverte le lundi 27 mai 2019 à 10 h 10 par M^{me} Maimunah Mohamed Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat et Directrice générale par intérim de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN).

B. Élection du (de la) Président(e) de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 2 de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu par acclamation M^{me} Martha Delgado Peralta (Mexique) au poste de Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.

C. Cérémonie d'ouverture

5. L'élection de la Présidente a été suivie d'une cérémonie d'ouverture animée par M. James Ohayo, Responsable de la communication à ONU-Habitat, a eu lieu. Cette cérémonie a été ponctuée d'une courte présentation vidéo retraçant brièvement l'historique d'ONU-Habitat ; d'une déclaration sur les dangers menaçant la langue et la culture des Mi'kmaq, prononcée par une représentante de la jeunesse Mi'kmaq, Mme Emma Stephens (Canada), qui a aussi donné une performance musicale ; du lancement d'une semaine interactive sur le réaménagement des espaces publics du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, menée sous la conduite de M^{me} Shipra Narang Suri, Coordinatrice du Service de la planification et de l'aménagement des villes d'ONU-Habitat ; d'une brève vidéo sur le thème général de la session, « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés », préparée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes

des Nations Unies pour la coordination ; et d'une performance musicale de la chorale Anklung Girls du Kenya.

D. Déclarations liminaires

6. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M^{me} Delgado Peralta (Mexique), Présidente de l'Assemblée d'ONU Habitat ; M^{me} Maimunah Mohamed Sharif, Directrice générale par intérim de l'Office des Nations Unies à Nairobi et Directrice exécutive d'ONU-Habitat, en sa qualité de Directrice générale par intérim de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; M^{me} Joyce Msuya, Directrice exécutive par intérim du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; M. Ridwan Kamil, Gouverneur de la province occidentale de Java (Indonésie) ; M^{me} Sona Jobarteh, Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Habitat ; Mme Sharif, en sa qualité de Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; et M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya.

E. Participation

7. Les 124 États membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

8. Les observateurs de l'État de Palestine, de l'Ordre souverain de Malte et du Saint-Siège auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont également participé à la session.

9. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau des services de contrôle internes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Europe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe de la Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Mécanisme international appelé à exercer les

fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement.

10. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Ligue des États arabes, Shelter Afrique, Union africaine, Union européenne.

11. La première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a réuni 124 États membres de l'Assemblée, 3 observateurs, 7 organisations intergouvernementales et 29 entités des Nations Unies. La liste intégrale des participants à la session figure dans le document paru sous la cote HSP/HA/1/INF/8.

F. Rapport du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)

12. M. Fernando Estellita Lins de Salvo Coimbra (Brésil), Président du Comité des représentants permanents, a rendu compte des travaux menés par le Comité pendant la période comprise entre la vingt-sixième session du Conseil d'administration et la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Il a appelé l'attention sur les informations figurant dans les documents HSP/HA/1/3 et additifs y relatifs sur les travaux du Comité pendant la période intersessions, et a fait rapport sur les travaux menés par le Comité pour élaborer le projet de règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de son conseil exécutif, figurant dans les documents HSP/HA/1/8 et HSP/HA/1/9, respectivement. Il a recommandé que les trois projets de résolutions examinés par le Comité soient transmis à un comité de rédaction, si l'Assemblée décidait de créer un tel organe de session pour les établir sous leur forme définitive, et il a attiré l'attention sur un projet de déclaration ministérielle recommandé par le Comité, en vue d'un examen ultérieur sous la direction de la Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat et d'une adoption éventuelle par l'Assemblée, ce qui, espérait-on, enverrait un signal politique fort sur le thème principal de la session.

13. Il a rappelé que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution [72/226](#), prié le Président du Comité d'établir un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner différentes modalités de renforcement du contrôle d'ONU-Habitat par les États membres, et de communiquer aux États membres les conclusions et les recommandations de ce groupe de travail avant le 30 juin 2018. Le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée ([A/73/726](#)) avait été approuvé sans réserve par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/239](#). Dans cette résolution, l'Assemblée générale avait décidé que le Comité élaborerait un projet de règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat en vue de son adoption à la première session de l'Assemblée. Le Comité avait donc élaboré un projet de règlement intérieur et recommandé que l'Assemblée d'ONU-Habitat l'adopte par consensus et sans délai, afin de permettre le bon déroulement des débats à la session en cours, et il avait également renvoyé le projet de règlement intérieur du Conseil exécutif à cet organe pour examen et approbation ultérieure éventuelle par l'Assemblée.

14. Le Comité a recommandé à l'Assemblée, à sa première session, de procéder à titre exceptionnel à l'élection du Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2019-2021, ainsi que de son propre Bureau. À cet égard, le Comité avait convenu que le principe du roulement régional devrait continuer de s'appliquer à la direction de tous les organes directeurs d'ONU-Habitat, de sorte que les bureaux des

organes directeurs d'ONU-Habitat soient de préférence présidés par des États membres appartenant à différents groupes régionaux et qu'à aucun moment, un État membre n'assume la présidence de plus d'un organe directeur.

15. Il a également mis en exergue des recommandations supplémentaires, notamment que l'Assemblée envisage la dissolution du groupe de travail sur le programme et le budget, compte tenu de la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, et le transfert du rôle de supervision à un conseil exécutif ; que l'Assemblée demande au Conseil exécutif d'examiner le rapport d'activité final sur le plan stratégique pour la période 2014-2019 ainsi que toute évaluation de ce plan ; qu'elle envisage de synchroniser le cycle du plan stratégique d'ONU-Habitat avec le cycle des sessions de l'Assemblée, pour le réduire à un plan stratégique de quatre ans au lieu de six, en commençant par réduire la durée du plan stratégique actuel pour la période 2020-2025 à quatre ans, de 2020 à 2023, et qu'à sa première session, l'Assemblée examine les moyens de formuler des directives sur la mise en œuvre accélérée du Nouveau Programme pour les villes et sur les dimensions urbaines du Programme 2030.

16. En conclusion, il a recommandé que l'Assemblée envisage la poursuite des débats sur le projet de politique d'association des parties prenantes, y compris l'accréditation, et a invité M^{me} Laurie Dando (États-Unis d'Amérique) à rendre compte brièvement des débats tenus sous sa direction par le Comité concernant cette politique.

17. M^{me} Dando a déclaré que, conformément à la résolution 26/7 du Conseil d'administration, le groupe de travail des amis de la présidence établi par le sous-comité chargé du projet de politique d'association des parties prenantes s'était réuni à plusieurs reprises en vue d'élaborer une politique qui soit équitable, compréhensible et qui appuie les travaux d'ONU-Habitat. Bien que des progrès importants aient été réalisés, le travail n'avait pas été achevé, et le groupe de travail recommandait en conséquence qu'il soit délégué au Conseil exécutif et poursuivi afin d'aboutir à un consensus sur une politique, laquelle deviendrait, il fallait l'espérer, un modèle pour d'autres entités des Nations Unies.

G. Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 4 de l'ordre du jour)

18. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté son règlement intérieur sur la base du projet de règlement intérieur qui avait été distribué (HSP/HA/1/8).

19. Le règlement intérieur, tel qu'adopté par l'Assemblée d'ONU-Habitat dans sa décision 1/1, figure dans l'annexe à la décision (HSP/HA/1/HLS.2).

H. Adoption de l'ordre du jour (point 5 de l'ordre du jour)

20. À sa 2^e séance plénière, conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA/1/1, tel que modifié oralement :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e) de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
3. Rapport du Comité des représentants permanents.
4. Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
5. Adoption de l'ordre du jour.

6. Élection des membres du Bureau.
7. Vérification des pouvoirs des représentants et nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Organisation des travaux, y compris la création d'un conseil exécutif et l'adoption de son règlement intérieur.
9. Élection des membres du Conseil exécutif.
10. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
11. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
12. Rapport du Forum urbain mondial.
13. Débat sur le thème spécial de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
14. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2025.
15. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
16. Adoption du rapport de la session et du rapport de la première réunion du Conseil exécutif.
17. Questions diverses.
18. Clôture de la session.

I. Élection des membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour)

21. À sa 2^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du lundi 27 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu les États membres ci-après pour sa première session :

Vice-Présidents : Allemagne
Ghana
Pologne

Rapporteur : Chine

22. Conformément à l'article 18, selon lequel les cinq membres du Bureau du Comité des représentants permanents exerceraient conjointement les fonctions de Vice-Présidents du Bureau de l'Assemblée, et compte tenu de la nécessité d'assurer la transition vers la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, les membres du Bureau du Comité des représentants permanents ont été élus, à titre exceptionnel, pour siéger jusqu'à la fin de la réunion de haut niveau d'examen à mi-parcours du Comité qui se tiendrait en 2021, comme suit :

Président : Érythrée

Vice-Présidents : Bangladesh
Serbie
Costa Rica

Le poste de Rapporteur est demeuré vacant en attendant la désignation du représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

23. Également à la 2^e séance plénière, le représentant de l'Érythrée a annoncé que les États d'Afrique étaient convenus que l'Érythrée présiderait le Bureau du Comité pendant les deux premières années, puis le poste serait occupé par la République-Unie de Tanzanie pendant les deux années restant à courir du mandat de quatre ans.

J. Vérification des pouvoirs des représentants et nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 de l'ordre du jour)

24. À la 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, la Présidente a annoncé que le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentants et des représentants suppléants participant à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soumis par les États membres conformément à l'article 16 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Au 30 mai 2019, 41 États membres avaient soumis à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat des pouvoirs en bonne et due forme délivrés par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères. Soixante-huit États membres au total n'avaient communiqué aucune information à la Directrice exécutive au sujet de la nomination de leur représentant. Le Bureau avait recommandé que l'Assemblée accepte les pouvoirs des représentants des États membres.

25. L'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs à sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019.

K. Organisation des travaux, y compris la création d'un conseil exécutif et l'adoption de son règlement intérieur (point 8 de l'ordre du jour)

26. À sa 2^e séance plénière, conformément à la résolution 19/8 du Conseil d'administration, l'Assemblée a décidé d'approuver l'accréditation des organisations non gouvernementales qui, bien qu'elles ne soient pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, souhaitaient participer aux travaux d'ONU-Habitat, tel qu'indiqué dans la lettre de la Directrice exécutive datée du 26 avril 2019.

27. À sa 3^e séance plénière, tenue le 28 mai 2019, l'Assemblée a décidé de constituer un comité de rédaction chargé d'examiner les projets de résolution qui lui avaient été soumis.

28. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, dans sa décision 1/2, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le règlement intérieur du Conseil exécutif sur la base du projet de règlement intérieur qui avait été distribué (HSP/HA/1/9). Le règlement intérieur du Conseil exécutif, tel qu'adopté, figure dans l'annexe à la décision 1/2 (HSP/HA/1/HLS.3).

L. Travaux du comité de rédaction

29. Le comité de rédaction a tenu six séances durant la session et examiné un projet de décision et six projets de résolution, dont trois avaient déjà été examinés par le Comité des représentants permanents. Il est parvenu à un consensus sur cinq projets de résolution et un projet de décision. Le comité de rédaction était présidé par M. Coimbra.

M. Élection des membres du Conseil exécutif (point 9 de l'ordre du jour)

30. À ses 2^e et 7^e séances plénières, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu par acclamation les 36 membres du Conseil exécutif, en tenant compte de la répartition des sièges décrite dans le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée (A/73/726), qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/239, comme suit : 10 sièges pour les États d'Afrique ; 8 sièges pour les États d'Asie et du Pacifique ; 4 sièges pour les États d'Europe orientale ; 6 sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et 8 sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

31. En conséquence, l'Assemblée a élu les représentants des États membres suivants comme membres du Conseil :

a) États d'Afrique : Angola, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Malawi, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal ;

b) États d'Asie et du Pacifique : Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka. Le Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique a informé les participants que le groupe était convenu que Bahreïn et l'Indonésie partageraient un siège, l'Indonésie siégeant pendant les deux premières années du mandat de quatre ans et Bahreïn pendant les deux années suivantes ;

c) États d'Europe orientale : Fédération de Russie, Pologne, Roumanie, Serbie ;

d) États d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Mexique et Uruguay ;

e) États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Suède et Turquie.

32. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a en outre décidé de transmettre le projet de règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA/1/9) au Conseil pour qu'il l'examine et, éventuellement, l'adopte, et par la suite à l'Assemblée pour qu'elle l'examine et, éventuellement, l'approuve.

33. À sa 7^e séance plénière, tenue dans la matinée du jeudi 30 mai 2019, à la suite de l'élection au Conseil exécutif des membres du Groupe des États d'Europe orientale, le représentant de l'Ukraine, élevant une objection à certains aspects de l'élection, a proposé de procéder à un vote sur la question. La Présidente de l'Assemblée, se référant à l'article 42 du règlement intérieur de l'Assemblée relatif aux motions d'ordre, a mis la proposition de l'Ukraine aux voix par acclamation. Notant une seule objection à ce sujet, elle a déclaré que sa décision concernant l'élection serait maintenue. Le représentant de l'Ukraine a ensuite fait une déclaration, demandant qu'elle consigne dans le compte rendu de la session (HSP/HA/1/10). La déclaration est publiée sur le site web d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/key-messages-speeches-media/>.

N. Travaux du Conseil exécutif

34. Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa 1^{re} séance dans l'après-midi du jeudi 30 mai 2019. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première réunion fait l'objet du document HSP/EB/1/4.

III. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 10 de l'ordre du jour)

35. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait un exposé sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination, reprenant les informations figurant dans les documents pertinents.

IV. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 11 de l'ordre du jour)

36. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait un exposé, reprenant les informations figurant dans le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HSP/HA/1/4), depuis mai 2018.

V. Rapport du Forum urbain mondial (point 12 de l'ordre du jour)

37. L'Assemblée d'ONU-Habitat a abordé ce point à sa 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 28 mai 2019. La Directrice exécutive a fait un exposé, reprenant les informations figurant dans les documents pertinents.

VI. Segment de haut niveau et débat sur le thème spécial de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 13 de l'ordre du jour)

A. Segment de haut niveau

38. Le segment de haut niveau de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été inauguré par le Président du Kenya, M. Kenyatta, dans la matinée du lundi 27 mai 2019. L'Assemblée d'ONU-Habitat a entamé son débat de haut niveau à sa 2^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du lundi 27 mai 2019.

39. Les ministres et représentants de haut niveau ont fait des déclarations portant sur le thème général de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, intitulé « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés », et le sous-thème, « Accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ». Le débat général s'est poursuivi aux 3^e, 4^e, 7^e et 8^e séances plénières, tenues dans la matinée et l'après-midi du mardi 28 mai, dans l'après-midi du jeudi 30 mai et dans la matinée du vendredi 31 mai 2019, respectivement (HSP/HA/1/10, annexe IV). Les déclarations sont publiées sur le site web d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/key-messages-speeches-media/>.

B. Dialogues interactifs de haut niveau

40. Le troisième jour de la session, le mercredi 29 mai 2019, a revêtu la forme d'un débat de haut niveau interactif comportant un dialogue sur le thème spécial de la première session, « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés ». Le Président du Kenya, M. Kenyatta ; le Président du Soudan du Sud, M. Salva Kiir Mayardit ; le Premier Ministre des Fidji, Mr. Frank Bainimarama ; et le Premier Ministre du Yémen, Mr. Maeen Abdulmalik Saeed, ont participé à la première partie du segment de haut niveau interactif. Trois dialogues stratégiques interactifs de haut niveau se sont ensuite tenus, dont le premier consistait en un débat de politique général sur le thème « Créer un environnement propice à l'innovation », le deuxième en un débat sur les villes et les communautés sur le thème « Mise en œuvre, partenariats et bonnes pratiques », et le troisième en un débat du secteur privé sur le thème « Investir dans l'innovation urbaine ».

VII. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2025 (point 14 de l'ordre du jour)

41. À la 3^e séance plénière, présentant ce point, la Directrice exécutive a appelé l'attention sur le projet de plan stratégique pour la période 2020-2025 (HSP/HA/1/7), soumis à l'Assemblée pour examen et approbation éventuelle, notant que le projet de plan avait été approuvé par le Comité des représentants permanents à sa soixante et onzième réunion ordinaire, tenue le 6 décembre 2018.

42. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 (HSP/HA/1/Res.1), dans laquelle la durée du plan stratégique a été ramenée de six à quatre ans afin de l'aligner sur le cycle des sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

VIII. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 15 de l'ordre du jour)

43. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 1/3 sur les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui incluaient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée et autres dispositions à prendre en vue de cette session (voir annexe II).

IX. Adoption des textes issus de la session

44. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus la déclaration ministérielle intitulée « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en

vue d'atteindre les objectifs de développement durable », qui fait l'objet du document HSP/HA/1/HLS.1.

45. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus cinq résolutions et une décision. Les résolutions figurent dans les documents HSP/HA/1/Res.1 à HSP/HA/1/Res.5 et sont publiées sur le site web de l'Assemblée d'ONU-Habitat, ainsi que la décision 1/3. La décision 1/3 est reproduite à l'annexe II du présent rapport.

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

46. Après l'adoption de la décision et des résolutions, le représentant des États-Unis a fait une déclaration, demandant qu'elle soit consignée dans le compte rendu de la session (HSP/HA/1/10). La déclaration est publiée sur le site web d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/key-messages-speeches-media/>.

47. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de la Turquie, du Kenya, du Costa Rica, de l'Union européenne, de l'Indonésie, du Malawi, du Niger et de l'Éthiopie.

X. Adoption du rapport de la session et du rapport de la première réunion du Conseil exécutif (point 16 de l'ordre du jour)

48. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 31 mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le compte rendu de la session et le rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première réunion sur la base des projets qui avaient été distribués, étant entendu que l'établissement de la version complète et définitive serait confié au Rapporteur, avec le concours du secrétariat.

49. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, du Paraguay et

du Pérou, membres du Groupe de Lima, a fait une déclaration, demandant qu'elle soit consignée dans le compte rendu de la session (HSP/HA/1/10). La déclaration est publiée sur le site web d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/key-messages-speeches-media/>.

50. Le représentant de la République bolivarienne de Venezuela, a également fait une déclaration, demandant qu'elle soit consignée dans le compte rendu de la session (HSP/HA/1/10). La déclaration est publiée sur le site web d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/key-messages-speeches-media/>.

51. La représentante des États-Unis a fait une déclaration appuyant la déclaration du représentant de l'Argentine, demandant que son pays soit ajouté à la liste des signataires de cette déclaration.

XI. Questions diverses (point 17 de l'ordre du jour)

52. Aucune autre question n'a été examinée.

XII. Clôture de la session (point 18 de l'ordre du jour)

53. À l'issue des échanges de courtoisie d'usage, la session a été déclarée close le vendredi 31 mai 2019 à 17 h 15.

Annexe I

Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session¹

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 (HSP/HA/1/Res.1)
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/HA/1/Res.2)
1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HSP/HA/1/Res.3)
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (HSP/HA/1/Res.4)
1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains (HSP/HA/1/Res.5)
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
1/1	Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA/1/HLS.2)
1/2	Règlement intérieur du Conseil exécutif d'ONU-Habitat (HSP/HA/1/HLS.3)
1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<i>Déclaration</i>	
Déclaration ministérielle de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session : « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable » (HSP/HA/1/HLS.1)	

¹ Les résolutions et la déclaration ministérielle adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session figurent comme documents distincts sous leurs cotes respectives indiquées ci-dessus. Le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été adopté par l'Assemblée dans sa décision 1/1 et figure dans l'annexe à cette décision. Le règlement intérieur du Conseil exécutif a été approuvé par l'Assemblée dans sa décision 1/2 et figure dans l'annexe à cette décision. Les deux décisions figurent comme documents distincts sous leurs cotes respectives indiquées ci-dessus. La décision 1/3, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, figure à l'annexe II du présent rapport et à l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA/1/10).

Annexe II

Décision adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

L'Assemblée d'ONU-Habitat,

Tenant compte de la résolution [73/239](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé les conclusions et recommandations concernant le changement de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) formulées par le Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains conformément à la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale, et a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat,

Tenant compte également de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale a invité les fonds et programmes, et encouragé les institutions spécialisées à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet,

1. *Décide* que sa deuxième session se tiendra du 5 au 9 juin 2023 ;
2. *Estime* qu'il importe de synchroniser le cycle de planification d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet et, eu égard à la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, décide d'examiner plus avant la manière d'assurer au mieux cette synchronisation ;
3. *Décide* que le Bureau élu à sa première session restera en fonction jusqu'à la dernière séance de sa deuxième session, lorsque l'élection des membres du Bureau de sa troisième session aura lieu ;
4. *Décide également*, à titre exceptionnel, que le Conseil exécutif d'ONU-Habitat recevra le rapport de 2019 sur le plan stratégique du programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'ensemble du cycle 2014-2019 ;
5. *Décide en outre*, à titre exceptionnel, de charger le Conseil exécutif de poursuivre les discussions sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes d'ONU-Habitat, et de les achever dès que possible, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa résolution [26/7](#), en vue de sa mise en œuvre provisoire sur la base d'un consensus, et de lui soumettre le projet de politique, pour examen et approbation éventuelle à sa deuxième session ;
6. *Décide* de dissoudre le groupe de travail sur le programme et le budget, établi officiellement par le Comité des représentants permanents à sa cinquante-septième réunion ordinaire, conformément à la résolution [25/7](#) du Conseil d'administration ;
7. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
 4. Vérification des pouvoirs des représentants.
 5. Élection des membres du Conseil exécutif.
 6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
 7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
 8. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 9. Rapport du Forum urbain mondial.
 10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 11. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2024-2027.
 12. Adoption du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 13. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
 14. Élection des membres du Bureau.
 15. Questions diverses.
 16. Clôture de la session.
-

